

## PRESCRIPTIONS TECHNIQUES POUR RÉALISER VOTRE BRANCHEMENT AU RÉSEAU COLLECTIF D'ASSAINISSEMENT

Annexe 2

**Les travaux liés au branchement seront exécutés conformément aux prescriptions du fascicule 70 du cahier des Clauses Techniques Générales.**

La remise en état du domaine public en surface devra répondre aux exigences du règlement de voirie en vigueur.

Schéma de principe :

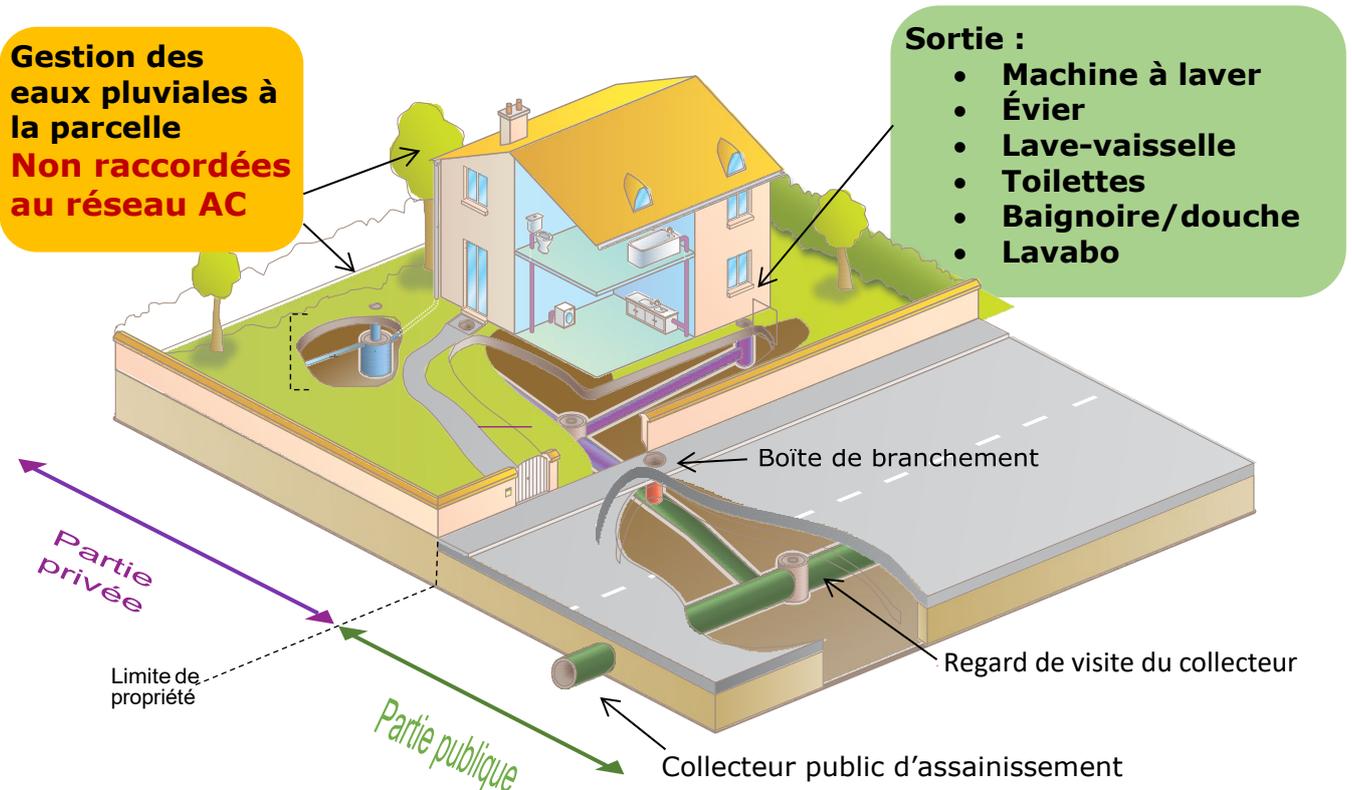
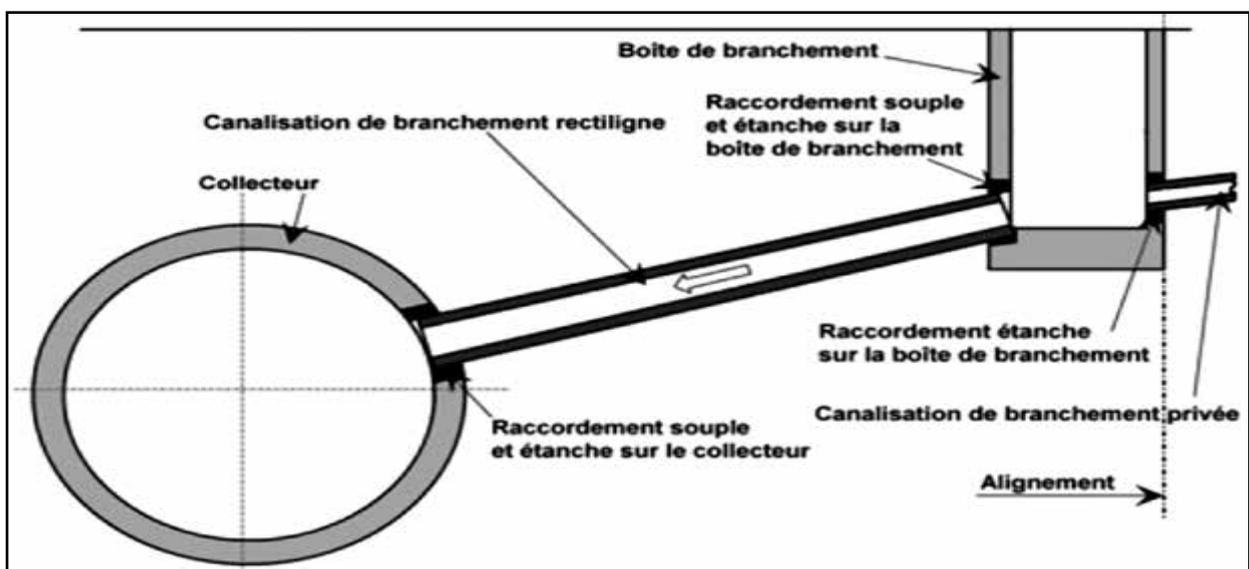


Schéma en coupe :



## La boîte de branchement (sous domaine public)

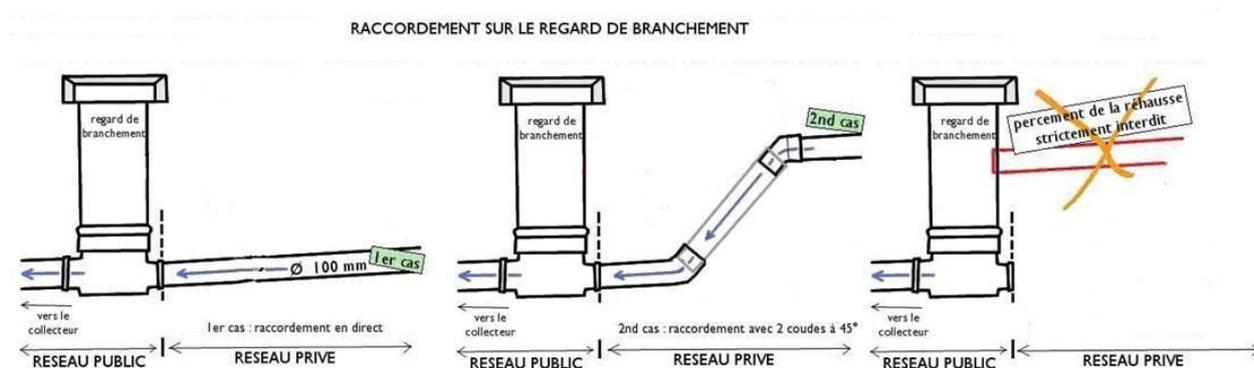
Elle doit être installée en limite de propriété, en partie publique.

### Résumé technique :

Les boîtes de branchement eaux usées devront être en :

- PVC équipé d'un tabouret de branchement à emboîtement DN 315/160
- tampon hydraulique carré fonte ductile C250 scellé sur une semelle préfabriquée en béton positionnée en dehors des passages de roues des véhicules, ou en D400, pour les zones avec trafic routier.

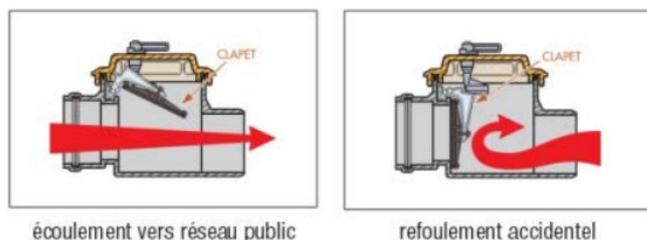
Le diamètre de raccordement côté client devra correspondre au diamètre d'arrivée de la boîte.



**Conseil :** en domaine privé, il est préconisé d'installer des regards de visite ou té de curage : au pied de l'habitation, à chaque changement de pente ou de direction, à chaque jonction et en cas de distance supérieur à 50m, entre 2 regards.

## Dispositif anti-refoulement

Dans le but de protéger les installations privées de tout reflux d'eau accidentel. Il est vivement conseillé aux propriétaires d'installer, à titre préventif, un système anti-reflux, à l'intérieur de leur propriété.



## La canalisation vers la boîte de branchement

### Résumé technique :

Pente : 3% minimum et 20% maximum

Diamètre : Ø150 mm minimum, pour une habitation de type maison jusqu'au Ø300mm pour un logement collectif

En aucun cas, les canalisations ne devront être implantées sous des immeubles ou sous des plantations à racines profondes (+60cm). En cas d'arbres à proximité du branchement, domaine public ou privé, il est demandé d'installer un système anti-racines, dans la tranchée (fond et parois).



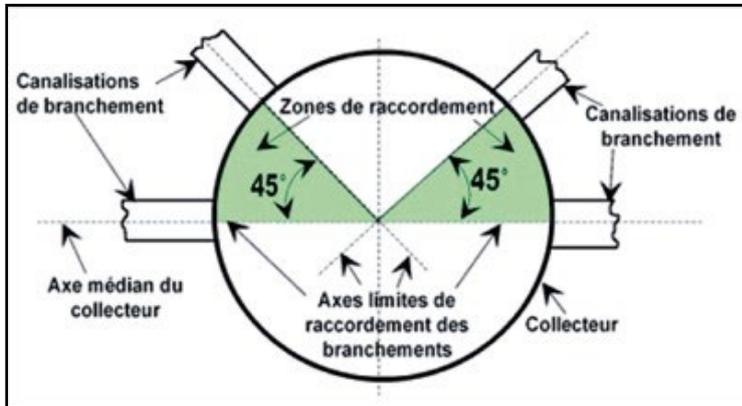
Les matériaux acceptés pour les branchements d'eaux usées sont :

L'étanchéité de la liaison branchement / collecteur sera assurée à l'aide d'un joint adapté.

### Le raccordement au collecteur

Dans le cas d'une canalisation principale circulaire, l'axe de raccordement doit être situé dans la demi-section supérieure du collecteur.

Matériaux	Préconisations
Polypropylène	Classe minimum SN10, avec manchon à butée et bagues d'étanchéité caoutchouc (=EPDM), selon la norme NF EN 1852.
Fonte ductile intégrale	En barre de 6m, revêtement extérieur alliage zinc-alu, classe 40
PVC	En barre de 3m, classe CR8 minimum, à emboîtement rapide pré-manchonné à joints intégrés
PRV	Classe SN5 000



Le dispositif de raccordement sera constitué de pièces de raccordement spéciales préfabriquées : **culotte, selle verrouillée ou piquage**.

▲ Les clips sont proscrits, ainsi que l'utilisation d'un brise roche



Pour un collecteur en place de **diamètre inférieur à 500 mm** on réalise le raccordement par **selles verrouillées** car elles limitent l'affaiblissement mécanique du collecteur au droit du percement. Cette solution pourra également être utilisée pour des diamètres de collecteurs supérieurs.

Les selles sont des dispositifs préfabriqués de raccordement qui viennent se poser à cheval sur le collecteur dans un trou carotté ou découpé par sciage.



Exemple de raccordement avec tulipe de piquage

Type de raccordement	Diamètre minimum du collecteur	Utilisation référentielle en travaux neufs (N) ou sur collecteur existant (E)	Diamètre du branchement par rapport au diamètre du collecteur
<b>Culotte</b>	≤ 400 mm	N	Immédiatement inférieur
<b>Selle</b>	≤ 400 mm	E	Immédiatement inférieur
<b>Regard ou boîte</b>		N et E	≤
<b>Raccord de piquage : Tulipe scellée Joint élastomère</b>	≥ 500 mm ≥ 500 mm	N et E N et E	Supérieur à 1/2 Supérieur à 1/2

Tableau issu du guide de l'agence de l'eau Seine Normandie sur "Les branchements au réseau d'assainissement"

- ▲ Pas de regard borgne
- ▲ Pas de branchement pénétrant -> risque d'obstruction du réseau
- ▲ Pas d'arrivée sur l'échelon de visite pour le raccordement sur un tampon d'assainissement

### Complément d'information

#### Remise de l'ouvrage du branchement

La remise d'ouvrage du branchement à l'agglomération est subordonnée à la conformité du branchement en domaine public et privé.

Cette remise d'ouvrage sera signifiée au pétitionnaire par un courrier.

- ✓ Si aucune malfaçon constatée, le branchement pourra être mis en service,
- ✓ En cas de malfaçon, l'agglomération se réserve le droit de refuser la remise d'ouvrage.
  - *Pour le domaine privé* : le pétitionnaire sera mis en demeure d'apporter les corrections nécessaires à la levée des réserves pour permettre la remise d'ouvrage.
  - *Pour le domaine public* : le pétitionnaire sera informé des corrections nécessaires à la levée des réserves pour permettre la remise d'ouvrage. Cependant, les travaux de mise en conformité du branchement seront exécutés d'office par l'agglomération, aux frais du pétitionnaire.

#### Gestion des eaux pluviales

- ▲ Intégralement gérées à la parcelle. Sans aucun rejet au domaine public.

Le dimensionnement des ouvrages d'infiltration ou de régulation devra permettre un temps de vidange inférieur ou égal à 48 heures. Les ouvrages doivent pouvoir absorber à minima une pluie de retour de 20 ans sur une durée de 2 à 6h, d'après la station de Fontainebleau.

Quelques idées d'ouvrages :

- Une citerne d'eau de pluie
- Des sols non imperméabilisés (pavés perméables, jardin humide, bassin, réservoir paysager
- Toiture végétalisée